

Faites avancer vos projets, formez-vous !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur : www.gers-chambagri.com / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs*
17 083	Environnement avec Mes P@rcelles	Gérer des interventions respectueuses de l'environnement	16 et 23 février et 27 avril	Auch	A
17 086	Commercialisation - Communication	Professionaliser son site internet pour une meilleure promotion de son activité	17 et 24 février	Auch	28,00 €
17 078	Ressources humaines	Accueillir un jeune sur son exploitation et lui transmettre ses compétences - (Etre tuteur en situation de travail)	23 février	Auch	A
17 035	Installation	Clarifier mon projet d'installation	27 février et 6 mars	Auch	B
17 067	Certiphyto	Test Certiphyto	3 mars	Auch	35,00 €
17 105	Installation	Stage collectif / Maîtriser risques sociaux, juridiques, environnementaux de son projet d'exploitation agricole	7, 8, 9, 13 et 14 mars	Auch	B
17 109	Agro-Ecologie	Mettre en place le semis direct sous couvert végétal sur son exploitation	8 mars	Estampes	A

- Pour consulter le programme des formations ci-dessus :
- **S'inscrire** et connaître les conditions générales,
- **Récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,
se reporter au Catalogue Formation ou sur le site : www.gers-chambagri.com / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation
Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Formation - Emploi au 05.62.61.77.43.

* **TARIFS** ressortissants VIVEA (à jour de leur contribution via la MSA)

A : Prise en charge possible par votre fonds de formation.

B : Prise en charge possible par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.

Autres : nous consulter.

Des frais de désistement seront facturés à hauteur de **40 € par jour de formation** en cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation, d'abandon en cours de stage ou de présence non assidue, pour tout autre motif que la force majeure.



Une plate-forme téléphonique pour un meilleur service aux agriculteurs

Réglementation relative aux baux ruraux,
problèmes administratifs, commerciaux, problèmes de foncier, etc...
Les besoins d'informations se font de plus en plus ressentir.

Contactez : la plate-forme juridique de la Chambre d'Agriculture :

0 899 701 090

Service 0,60 € / min
+ prix appel